
INFORMATIONS PRATIQUES POUR LA RENTÉE 2019-2020



RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Madame, Monsieur, Chers parents d'élèves,

Cette année, les écoles Paul BERT, les HEURTEAUX et LECLERC offrent un nouveau service d'étude surveillée par un instituteur. À cet effet, un système d'inscription par coupon a été mis en place. Il est en place UNIQUEMENT dans ces trois écoles, principalement afin de connaître le nombre d'enfants à l'étude surveillée. Ce sont les écoles où les enseignants se sont portés volontaires. Pour la restauration scolaire dans ces trois écoles, vous pouvez toujours inscrire votre enfant au jour le jour jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour les autres établissements l'inscription à la restauration scolaire ne change pas.

Les inscriptions aux centres de loisirs et pendant les vacances scolaires se font via le portail famille ou sur format papier.

En septembre 2019, toutes les inscriptions se feront via le portail famille ou par papier.

Pourquoi
un changement
à la rentrée ?



LA PRINCIPALE RAISON DE LA MISE EN PLACE D'UN CHANGEMENT EST LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

Nous ne pouvons plus conserver un système où l'enfant est la personne en charge de dire s'il mange à la cantine ou non.

Nous souhaitons aussi par un système plus rigoureux :

- ↳ lutter contre le gaspillage alimentaire,
- ↳ Mettre en place une meilleure organisation de la cuisine centrale afin d'améliorer le service rendu,
- ↳ Proposer à terme un système entièrement dématérialisé,
- ↳ Mieux gérer les factures et simplifier des démarches.



Comment cela
va se passer à partir
de septembre 2019 ?



L'ACCUEIL DU MATIN

L'ACCUEIL DU MATIN RESTE LIBRE

Vous n'avez pas besoin d'inscrire votre enfant pour bénéficier de l'accueil du matin.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

➤ LES INSCRIPTIONS RÉGULIÈRES

Dès l'inscription scolaire vous entrez votre planning type d'une semaine et le portail famille se chargera de le décliner sur toute l'année.

(Ex : mon enfant déjeune à la restauration scolaire le lundi et le jeudi. Je coche alors ces deux jours et cela sera dupliqué sur toutes les semaines où l'école est ouverte.)

En cas de changements, vous pourrez inscrire ou désinscrire votre enfant jusqu'à la veille depuis le portail famille.

Sur format papier vous pourrez inscrire ou désinscrire votre enfant jusqu'au jeudi de la semaine précédente.

Vous pouvez oublier, jusqu'à trois fois, d'inscrire ou de désinscrire votre enfant sans surcoût. Ensuite une pénalité pourra être appliquée.

➤ LES INSCRIPTIONS OCCASIONNELLES

Si vous souhaitez inscrire votre enfant uniquement de façon occasionnelle, le planning sur le portail famille restera vide. Vous pourrez inscrire ou désinscrire votre enfant jusqu'à la veille depuis le portail famille.

Il n'y a pas de coût supplémentaire pour une inscription occasionnelle.

Sur format papier vous pourrez inscrire ou désinscrire votre enfant jusqu'au jeudi de la semaine précédente.

Vous pouvez oublier, jusqu'à trois fois, d'inscrire ou de désinscrire votre enfant sans surcoût. Ensuite une pénalité pourra être appliquée.



L'ACCUEIL DU SOIR

Vous pourrez profiter de l'étude surveillée là où les enseignants sont volontaires et de meilleures animations dans tous les établissements.

Vous pourrez inscrire ou désinscrire votre enfant jusqu'à la veille depuis le portail famille.

Sur format papier vous pourrez inscrire ou désinscrire votre enfant jusqu'au jeudi de la semaine précédente.



*Comment cela
va se passer à partir
de septembre 2019 ?*



LE CENTRE DE LOISIRS

Certains parents ne pouvaient pas profiter du centre de loisirs
à cause du délai d'inscription.

Dès septembre, le délai sera réduit.



LES SÉJOURS EXTÉRIEURS

Rien ne change concernant les modalités d'inscriptions
aux séjours pendant les vacances scolaires.



**POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
MERCİ DE CONTACTER LE SERVICE DE LA VIE ÉDUCATIVE**

par téléphone au **01 64 12 74 00**
ou par mail à : **direction-enfance@lagny-sur-marne.fr**

LAGNY
sur Marne

SERVICE VIE ÉDUCATIVE